RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département des Pyrénées-Orientales
MAIRIE DE LATOUR-BAS-ELNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°01/2022

L'an deux mille vingt-deux et le vingt janvier, le Conseil Municipal de la Commune de **LATOUR-BAS-ELNE** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de Monsieur François BONNEAU, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : le jeudi 13 janvier 2022.
Présents : M. BONNEAU François, M. LLUGANY Julien, Mme PIC Odile, M. CAYUELA Jean-Marie, Mme CAMPS Séverine, M. Adel M'ZOURI, Mme OLIBO Marie-Hélène, M. BERTRAN DE BALANDA Jean-Louis, M. CAMALY Julien, Mme CULAT Danielle, Mme DEL AGUILA BARBE Anne, M. DECROCK Frédéric, M. DELANNE Claude, M. FILELLA David, Mme HOGNON Sophie, M. ROGÉ Pierre, Mme ORTEGA-ROMERO Marie, Mme SOUBIELLE Eva.
Excusés : M. COSTA Claude donne pouvoir à M. BONNEAU François, Mme INIESTA Nuria, Mme JORDA Julie, M. PENEL Franck, Mme SENEGA DUPRÉ Patricia.
Secrétaire de séance : Mme CULAT Danielle.

Objet : Bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières

Conformément aux dispositions de l'article L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une Commune de plus de 2000 habitants par celle-ci, ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec cette Commune doit donner lieu chaque année à une délibération du Conseil Municipal.
Ce bilan est annexé au compte administratif de la Commune.
L'objectif de ce bilan est de porter une appréciation sur la politique immobilière de la collectivité territoriale et, au-delà, d'assurer l'information de la population.
Il s'agit donc d'examiner ci-après, le bilan des cessions et acquisitions pour l'année 2021, étant entendu que l'ensemble des cessions et acquisitions exercées par la Commune a déjà été soumis à l'approbation du Conseil Municipal, pour chacune d'entre elle.

- **Les cessions réalisées pendant l'année 2021 sont les suivantes :**
  - ÉTAT NÉANT.
- **Les acquisitions réalisées pendant l'année 2021 sont les suivantes :**
  - La Commune a acquis auprès de Monsieur BALANDRAS Guy la parcelle AB 66 d'une superficie de 27a 60ca au prix total de 10.000,00 € hors frais de Notaire. Délibération n° 31/2021 du 8 avril 2021. Acte notarié du 15 juillet 2021.
  - La Commune a acquis auprès des consorts PAYRE, NOVOA, VAN LINSCHOTEN l'immeuble cadastré AH 197 – 9 rue Maréchal Joffre d'une superficie de 47 ca au prix de 30.000,00 € hors frais de Notaire. Délibération n° 73/2020 du 17 décembre 2020. Acte notarié du 25 février 2021.
  - La Commune a acquis auprès des Consorts CHASTAING l'immeuble cadastré AH 9 – 2 avenue de Saint Cyprien d'une superficie de 79 ca au prix de 36.000,00 € hors frais de Notaire. Délibération n° 11/2021 du 18 février 2021. Acte notarié du 11 juin 2021

Ouï cet exposé Monsieur Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur le bilan des cessions et acquisitions 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :
- DÉCIDE d'approuver le bilan des cessions et des acquisitions pour l'année 2021 tel qu'exposé dans la présente délibération,
- DIT que cette délibération sera annexée au compte administratif 2021.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
François BONNEAU

MAIRIE DE LATOUR-BAS-ELNE (66200)

Certifié exécutoire compte tenu de
Sa transmission en Préfecture
Sa notification
Sa publication
Le 21 janvier 2022